

Procès Tapie/Richard

# Stéphane Richard menacé d'emprisonnement !

Communiqué de presse  
mercredi 3 avril 2019

Les réquisitoires tenus lors du procès "Tapie" viennent d'être prononcés et Stéphane Richard se voit menacer d'une peine de 3 ans de prison dont 18 mois fermes, assorti d'une peine d'interdiction de toute fonction publique pendant 5 ans. Ainsi que d'une amende de 100 000€. Moins d'un mois de son salaire !

Désormais les avocats de la défense doivent plaider. S'il ne nous appartient pas de préjuger de la décision finale des juges qui devrait intervenir d'ici l'été, nous rappelons qu'en cas de soupçons de fraude, les salarié-es ou cadres supérieurs ordinaires d'Orange sont suspendus de leurs fonctions jusqu'à la fin des enquêtes et décisions finales de justice.

C'est ce que dit SUD sur cette affaire depuis 6 ans et le début des instructions. Depuis le départ nous pensons que Stéphane Richard aurait dû se consacrer à sa défense et laisser sa place de PDG d'Orange. Nous l'avons redit l'an dernier lors de la reconduction pour son troisième mandat de 4 ans et notre élu au Conseil d'Administration avait voté en conséquence. Les débats avaient rebondi suite à l'intervention de l'Etat par la voix de Bruno Le Maire, actuel Ministre de l'Economie et des Finances qui avait indiqué qu'en cas de condamnation, l'Etat exigerait son départ immédiat.

Nul doute qu'après l'épisode "Carlos Ghosn", au moment où la population gronde contre les privilèges des hauts dirigeants tant privés que publics, cette affaire tombe mal pour le gouvernement et Orange !

**Sud**

Fédération des activités postales et de télécommunications  
25/27 rue des Envierges 75020 Paris  
Tél : 01 44 62 12 00 - Fax : 01 44 62 12 34  
Courriel : sudptt@sudptt.fr  
Site : www.sudptt.fr

Union  
syndicale  
**Solidaires**